

26-305

ÉTAT-CIVIL : DÉLÉGATION DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MADAME MAGALI LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE, POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE LE 09 JUILLET 2026 À 11 HEURES

Le Maire de la Commune de COURNON-D'AUVERGNE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,
- **Vu** le mariage devant être célébré le **09 juillet 2026 à 11 heures** entre les futurs époux Antony MÉLARD et Lucie MONIER,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Magali LEROY, conseillère municipale déléguée, pour permettre la célébration dudit mariage,

ARRETE /

ARTICLE 1ER

Madame Magali LEROY, conseillère municipale déléguée de COURNON-D'AUVERGNE, est désignée pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil.

ARTICLE 2EME

Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage entre Monsieur Antony MÉLARD et Madame Lucie MONIER, prévu en la mairie de Cournon-d'Auvergne le 09 juillet 2026 à 11 heures.

ARTICLE 3EME

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4EME

Le présent arrêté sera :

- transmis à l'intéressée,
- transmis à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- transmis à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 26 juin 2026

Certifié exécutoire
Le Maire
Yanik PRIÈRE

